

PAR COURRIEL

Québec, le 24 novembre 2020

Madame Marie-Lou Coulombe
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
marie-lou.coulombe@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ13 – Questions complémentaires**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici **le 26 novembre à 9 h** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Est-ce qu'une mise à jour du Plan de restauration final (c.-à-d. non préliminaire) doit obligatoirement accompagner une étude d'impact d'un projet minier avant que le MELCC puisse émettre un avis quant à sa recevabilité ? Si oui, à quel document a-t-on fait référence à cet effet dans l'étude d'impact déposée ici par l'initiateur ? Sinon, dans quel cas le Plan d de restauration final est-il exigé ?

2. Est-ce que vous évaluez les incertitudes dans les études géotechniques liées aux facteurs de sécurité (en conditions statique et dynamique) obtenus pour la conception des barrages et des digues ? Si oui, pouvez-vous nous fournir la méthode que vous utilisez ? Sinon, veuillez nous indiquer pourquoi.